

Compte-rendu de l'atelier

« Synergies et Connexions »

Salle des fêtes - Lagor, le 6 décembre 2023

Introduction



La rencontre s'est ouverte par quelques rappels :

- La réalisation de plusieurs événements de concertation et le rappel des prochaines rencontres ;
- La diffusion en visioconférence de cet atelier avec la possibilité pour les personnes à distance de poser leurs questions qui seront relayées par l'animatrice ;
- L'organisation de temps d'échanges qui doivent permettre d'aller au bout de toutes les questions des participants.

Intervention de Madame Virginie ALLEZARD, garante de la CNDP

Le projet E-CHO par sa nature et ses enjeux mais également par son budget d'investissement évalué à 2 milliards d'euros relève du Code de l'environnement. À ce titre, il est soumis à une procédure de participation du public et pour cela à une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). C'est pourquoi Elyse Energy et RTE l'ont saisi pour guider cette démarche. La CNDP a nommé pour cela trois garants : Virginie ALLEZARD, Marion THENET et Sébastien CHERRUAU.

Qu'est-ce que la CNDP ? Il s'agit d'une autorité administrative indépendante habilitée à prendre des décisions en son nom propre avec une indépendance par rapport au pouvoir politique, à l'État notamment. La CNDP est une institution publique qui nomme des garants neutres et indépendants par rapport aux projets ainsi qu'aux acteurs du territoire concernés par ce projet.

Pourquoi la CNDP existe ? Elle défend un droit constitutionnel issu de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Située en phase amont du projet (conception), la concertation préalable permet de réfléchir sur l'opportunité du projet (d'un point de vue local mais aussi au niveau régional et national), sa poursuite ou non, et ses déclinaisons en termes d'options. Elle va également permettre de débattre des conditions et des modalités de prise en compte des différents enjeux et impacts environnementaux ou/et sociaux du projet. À la différence d'une enquête publique où toutes les études ont déjà été élaborées, donc les marges de manœuvre pour faire évoluer le projet restent relativement minimes, une concertation intervient quand le projet n'est pas abouti. Il peut donc s'enrichir, s'il doit continuer, des retours du public. Dans le cadre d'une concertation, le dossier du porteur de projet n'est pas finalisé, des informations peuvent être ajoutées, donc la participation est importante.

Les 6 principes de la CNDP sont l'indépendance, la neutralité, la transparence, l'argumentation, l'égalité de traitement (toute personne quel que soit son rôle dans la société a un droit de parole que l'on considèrera identique), et l'inclusion (écouter tous types de parties prenantes, publics dont ceux qui seraient très éloignés des décisions).

Quelles sont les missions des garants ?

Pour fixer les modalités de concertation, les garants ont réalisé une étude de contexte en amont de la démarche afin de mieux appréhender les enjeux du territoire.

Pendant la concertation, ils veillent à la qualité des informations diffusées et à l'expression de tous les publics (habitants, étudiants, lycéens, acteurs institutionnels, etc.).

Une fois la concertation terminée, ils rédigeront un bilan pour rendre compte de tous les échanges et contributions.

Le porteur de projet a ensuite 2 mois pour répondre au bilan des garants. À l'issue de la procédure, une concertation continue puis une enquête publique seront réalisées. Lors de l'enquête publique l'ensemble des enseignements issus des échanges feront partis du dossier d'enquête publique.

Les coordonnées des garants sont indiquées sur le support de présentation pour les joindre directement.

Quelques rappels sur les modalités de concertation

19 rencontres aux formats variés sont proposées au territoire : des ateliers thématiques pour approfondir un certain nombre de sujets, dont le dernier aura lieu le 14 décembre à Mourenx et portera sur les contributions au territoire, des conférences-débats pour traiter des enjeux forts comme la biomasse et l'eau, qui ont mobilisé des experts autres qu'Elyse Energy. Des stands mobiles sont également proposés pour aller à la rencontre du public, le dernier sera réalisé le 16 décembre au marché de Noël d'Artix. Un forum de clôture sera également réalisé le 11 janvier à l'Agora de Lacq. Le site internet qui est l'espace dédié pour retrouver toute la documentation, suivre les échanges et contribuer grâce au registre en ligne. D'autres outils de recueils de contributions sont également mis à la disposition du public : messagerie vocale, registres papier, cahiers d'acteurs.

Présentation du projet



Intervention d'Étienne Agabriel, Elyse Energy

Le projet E-CHO arrive dans un contexte d'urgence climatique où l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, dont le CO₂. Pour y parvenir, un travail individuel est nécessaire pour adapter nos comportements et modes de consommation du quotidien. Toutefois, une part incompressible de nos besoins nécessitent des ressources énergétiques qui devront être décarbonées. Face à ces enjeux, l'Union Européenne et la France se sont dotés d'objectifs réglementaires ambitieux notamment pour les secteurs les plus difficiles à décarboner : l'industrie chimique, les transports maritimes et aériens. Pour contribuer à l'enjeu de décarboner ces secteurs, Elyse Energy se positionne sur le marché des molécules bas-carbone qui visent à remplacer / compléter leurs équivalents fossiles.

Présentation des points clés du projet par la diffusion de la vidéo pédagogique également disponible sur le site internet www.e-cho-concertation.fr.

Les ressources nécessaires au projet : l'électricité bas-carbone avec ses évolutions réglementaires récentes intégrant à la fois les énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire) mais également l'électricité nucléaire. La biomasse dans un second temps, avec 300 000 tonnes de matière sèche par an nécessaire à l'usine BioTJet, de l'eau nécessaire à l'électrolyse pour la production d'hydrogène, mais également au refroidissement des unités de production. Le dioxyde de carbone, 280 000 tonnes par an, capté et converti en molécules bas-carbone.

Les invariants du projet garantissent la faisabilité du projet, même à une étape préliminaire, avec des critères à respecter : les objectifs de production par site, la production de molécules réduisant de 70 % l'émission de gaz à effet de serre par rapport aux équivalents fossiles, les dates de mise en service des sites, un enjeu pour l'entreprise et plus largement

pour la souveraineté énergétique nationale, la réindustrialisation du pays et la création d'emplois locaux. Le choix du site est également un invariant car il a été identifié comme pertinent et fait aujourd'hui l'objet d'études. Les synergies industrielles, entre les sites et avec les acteurs présents, sont nécessaires pour répondre aux ambitions du projet.

Les scénarios sont des combinaisons de paramètres qui formulent des visions alternatives du projet. Le premier scénario est l'absence de projet avec un impact en termes d'opportunité pour Elyse Energy qui s'est et se construit par ces projets, mais aussi pour le territoire qui souhaite poursuivre sa réindustrialisation en accueillant des projets vertueux et bas-carbone.

Elyse Energy présente le scénario 2, dans ce qui est sa vision du meilleur équilibre. Le transport serait acheminé par camion et par voies ferroviaires. Les scénarios 1 et 3 sont des alternatives qui représentent une autre configuration technique basée sur des choix de conception et des logiques différentes. Le scénario 1 est lié à une configuration technique autour du e-biokérosène. Le choix de ne pas utiliser d'hydrogène, pour la production d'e-biokérosène, réduirait la consommation en eau et donc l'impact sur cette même ressource mais nécessiterait deux fois plus de biomasse pour répondre aux objectifs de production. Le transport serait également réalisé par camion uniquement. Le scénario 3 a pour objectif de réduire l'impact sur les ressources d'un point de vue local (importation des ressources).

Le budget est évalué à 2 milliards d'euros pour l'ensemble du projet E-CHO et évolue au fur et à mesure de l'avancement, notamment avec les tendances inflationnistes.

Le calendrier est un point important. 2022 et 2023 correspondent aux études de faisabilité financées par les fonds propres d'Elyse Energy. Un soutien de la Région de 250 000 euros pour la partie méthanol et de l'ADEME pour la partie kérosène de 7,9 millions d'euros dont 3 millions d'euros en avance remboursable ont permis de conduire et d'obtenir aujourd'hui un premier niveau d'avancement dans l'étude du projet, en vue de présenter un certain nombre d'informations. S'en suivront des études détaillées en 2024 puis des dépôts de permis d'exploitation et de construction entre 2025 et 2028 pour la mise en service des unités.

Temps d'échanges n°1



Aucune question n'a été posée à ce moment-là de la présentation.

Le raccordement électrique



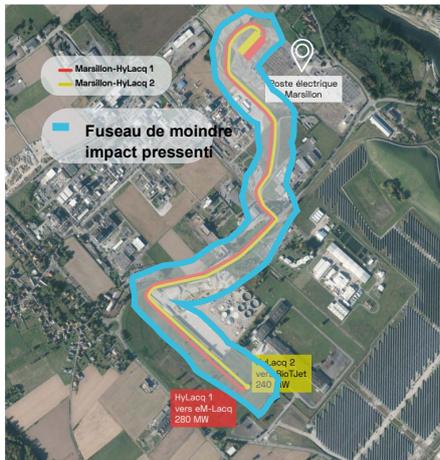
Interventions de Jean-Michel Pignal et de Kilian Piette, RTE

L'entreprise RTE est gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, et gère alors en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau à haute et très haute tension (3 niveaux de tension : 63 000 V, 225 000 V, et 400 000 V). RTE est le réseau le plus étendu au niveau européen, en interconnexion avec 33 pays.

Le projet de raccordement électrique : RTE est le partenaire d'Elyse Energy pour le raccordement du site de production d'hydrogène HyLacq. RTE serait le maître d'ouvrage du raccordement. Il serait alors responsable de l'acheminement et du transport d'électricité des centrales de production vers le site de production d'hydrogène HyLacq. Pour cela, il serait nécessaire de connecter le site de production HyLacq au réseau RTE le plus proche, c'est-à-dire le poste électrique de Os-Marsillon. Il faudrait construire un tronçon complémentaire de 2 liaisons souterraines de 400 000 V dans la zone industrielle de Lacq-Orthez, d'environ 2 kilomètres, dans le but d'acheminer la puissance nécessaire pour le fonctionnement des sites (520 MW).

L'aire d'étude :

À la demande d'Elyse Energy, RTE a réalisé une étude de faisabilité pour déterminer les possibilités de raccordement en termes de tracés. Les tracés de faisabilité sont ici représentés sur la carte en jaune et rouge. Ils peuvent être différents du tracé qui sera finalement retenu.



Source : RTE

HyLacq 1 : eM-Lacq serait bénéficiaire de cette liaison

Puissance délivrée : 280 MW

Statut de la Proposition Technique Financière (PTF) : signée en avril 2023

Mise en service : 2027

HyLacq 2 : BioTJet serait bénéficiaire de cette liaison

Puissance délivrée : 240 MW

Statut de la PTF : en cours

Mise en service : 2028

Le fuseau de moindre impact pressenti (zone bleue sur la carte) laisse la possibilité de définir un tracé réel en fonction des études et de la concertation en cours.

La méthodologie d'élaboration du tracé de détail :

4 étapes composent cette méthodologie.

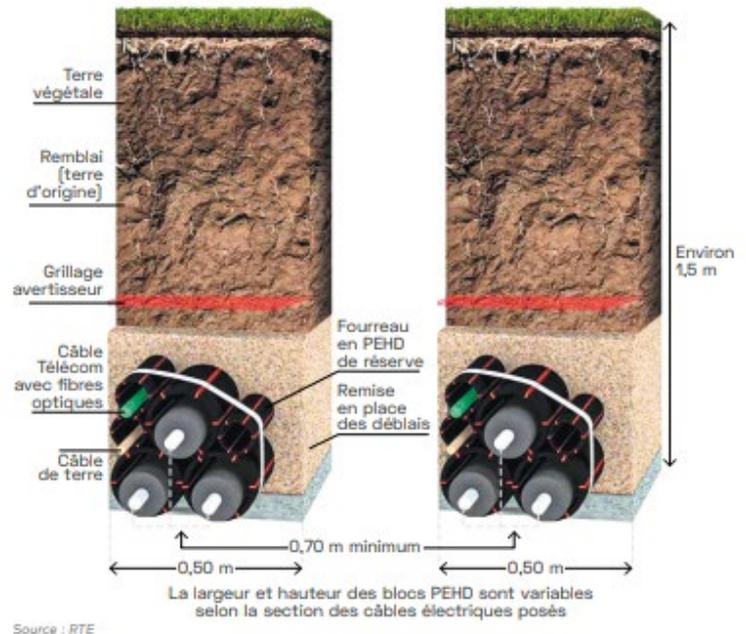
- > La première étape est celle de la concertation préalable du public - qui se termine le 17 janvier 2024 - et au cours de laquelle RTE recueille les avis et remarques du public et prend en considération les conclusions des garants de la CNDP pour en tirer des enseignements utiles pour la phase suivante.
- > La seconde étape est celle de la concertation Fontaine, étape réglementaire imposée à RTE sous l'égide du préfet des Pyrénées-Atlantiques. Toutes les parties prenantes y sont associées afin de définir et de valider l'aire d'étude dans un premier temps, et enfin de définir et valider le fuseau de moindre impact, dans lequel se situera le tracé définitif. Le raccordement étant relativement court, les impacts seront aussi relativement faibles. De ce fait, il est d'ores et déjà possible d'imaginer une concertation par voie dématérialisée mais la décision finale sera prise par le préfet.
- > Le fuseau de moindre impact requiert la validation du ministère, et non du préfet, car le niveau de tension est trop élevé (400 kV).
- > Une fois le fuseau de moindre impact validé, les études techniques se poursuivraient pour aboutir à un tracé de détail. Il sera ensuite soumis à la consultation des maires et des gestionnaires de services.

La représentation visuelle d'une liaison souterraine :

Les deux liaisons de 400 kV seraient souterraines. Chacune est composée de trois câbles de puissance, car le réseau RTE est en triphasé.

Un câble est composé d'une partie conductrice, d'une partie isolante et d'une gaine de protection. Ce câble est déroulé dans un tube PEHD (en polyéthylène), ce qui permet en phase travaux de faire la première étape de génie civil et en suivant le déroulement des câbles.

Autour de ces gros tubes PEHD, d'autres, plus petits, seront déroulés pour y installer des câbles de mise à la terre et de télécommunication pour la protection de l'ouvrage. Cet ensemble de fourreaux PEHD constitue un « fagot » de PEHD, qui est déposé au fond d'une tranchée qui ferait 1,5 m de profondeur par 50 cm de large. En fonction des enseignements tirés de la concertation et des études techniques, il est possible de regrouper dans une même tranchée ces deux liaisons afin de limiter les impacts pour l'environnement.



Source : RTE

Une fois déposé ce fagot de PEHD en fond de tranchée, des matériaux adaptés sont ajoutés autour du fagot, puis un grillage avertisseur rouge, pour signaler la présence d'un réseau électrique pour les interventions ultérieures, est situé à 1 m sous le terrain naturel. Ensuite, la tranchée est remblayée avec les terres d'origine : si la tranchée est sur des terres agricoles, des terres végétales seront déposées, si la tranchée est sous une voirie alors des matériaux adaptés sont disposés.

Les impacts du projet : Des études environnementales et techniques sont en cours. Bien que nous soyons en amont du projet, RTE est familier de ces raccordements et de fait, peut faire mention de certains impacts. Ils se divisent en deux catégories : les impacts des travaux et ceux de la phase d'exploitation.

Sur des lignes souterraines, les impacts les plus importants sont généralement ceux en phase travaux qui se déclinent en :

- > Perturbations routières liées à la création de la tranchée
- > Bruit ponctuel du fait de l'utilisation d'engins nécessaires à la création des tranchées
- > Poussières générées par le chantier
- > Possibles dérangements temporaires des espèces et de leur écosystème

Les études sont en cours pour avérer la présence d'impacts sur ces milieux, et auquel cas, appliquer des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Ce sont les études environnementales détaillées qui indiqueront les besoins.

Par ailleurs, la seconde catégorie d'impacts sont ceux observés durant la phase d'exploitation. Dans le cas précis des liaisons souterraines, il n'y aurait pas d'impact paysager puisqu'elles seraient invisibles. Elles ne nécessiteraient pas de maintenance particulière mais auraient pour conséquence, d'interdire toute élévation de constructions ou de plantation d'arbres pour la sécurité de la ligne et des ouvrages. Des obligations légales

en termes de santé humaine sont aussi à respecter. Par conséquent, les liaisons respecteraient la réglementation sanitaire et n'auraient donc pas d'impact sur la santé.

Le calendrier du raccordement électrique : En 2023, RTE étudie la solution de raccordement en parallèle de la concertation préalable du public. Une fois la concertation aboutie, les conclusions des garants seront l'entrant de la concertation Fontaine. La concertation Fontaine permettra, quant elle, de définir un fuseau de moindre impact.

Ce fuseau de moindre impact permettra de définir un tracé de détail. RTE et Elyse Energy sont aussi associés sur d'autres procédures administratives comme l'étude d'impact, qui analyse les impacts environnementaux du projet. Le projet de raccordement fait partie de cette étude d'impact, et RTE doit alors participer à l'étude. L'étude d'impact est nécessairement suivie par une enquête publique.

Par ailleurs, il y a aussi des procédures administratives propres aux projets de raccordement portés par RTE, et menées en parallèle des études techniques détaillées. La première est la Déclaration d'Utilité Publique de l'ouvrage. Dans le cadre du projet, nous sommes en train d'étudier son opportunité, et la décision sera finalisée à la fin de la concertation Fontaine.

À la mi-2026, il serait temps de définir le tracé de détail et d'arrêter la technique choisie pour le réaliser. La décision se ferait au travers d'une consultation des maires et des gestionnaires de services : les dossiers techniques seraient alors envoyés à toutes les parties prenantes et gestionnaires de services pour s'assurer de la faisabilité du projet et éliminer toute incompatibilité identifiée par ces personnes-là. Enfin, une dernière procédure serait lancée avant les travaux, pour la santé : le plan de contrôle et de surveillance. Ce plan est une procédure de suivi de la réglementation sanitaire par l'ouvrage électrique.

Une fois ces procédures respectées, les travaux des deux liaisons seraient lancés pour livrer les ouvrages en 2027 et 2028.

Temps d'échanges n°2



« Comment faites-vous pour traverser le Gave de Pau ? »

Réponse de RTE : Il n'est pas question de le traverser. Sur la carte, vous pouvez retrouver le poste d'Elyse Energy du même côté que le poste de Marsillon par rapport au Gave de Pau. Depuis le poste, les liaisons partent directement dans la zone industrielle et non vers le Gave de Pau.

Réponse de Elyse Energy : Le site de eM-Lacq est alimenté en électricité par l'installation de la plateforme gérée par SOBEGI, tandis que le site de BioTJet est alimenté en électricité par une liaison aérienne qui alimente aussi Air Liquide. Elle alimentait anciennement Yara, et connaît aujourd'hui des travaux pour remplacer les pylônes.

À noter : Des questions ont été posées par l'équipe Elyse Energy afin d'ouvrir les échanges et de permettre une meilleure compréhension de ces sujets.

[Question posée par Elyse Energy] « Dans le cas où la liaison traverserait un champ, une culture ou un élevage, bien qu'il soit interdit de planter un arbre et de construire, est-il possible que l'activité agricole continue ? »

Réponse de RTE : Tout à fait, oui. La plupart de nos ouvrages sont sur des parcelles agricoles, nous sommes donc très souvent amenés à travailler avec les Chambres

d'Agriculture. L'objectif de RTE est aussi d'avoir le moins d'impacts possibles pour les exploitations. Il existe donc une phase de négociations avec les agriculteurs et les propriétaires pour limiter l'impact. Une fois que la liaison souterraine est posée et recouverte, l'exploitant peut reprendre son activité par-dessus. Ce serait néanmoins une approche différente si cela concernait une exploitation forestière.

Pour compléter, il y a un remblai d'1 mètre au-dessus de la liaison souterraine, donc l'exploitant a 1 m de profondeur pour travailler tout type de culture. Enfin, les liaisons RTE créent une servitude : ici, pour une double liaison souterraine, une servitude 6 mètres serait établie.

Un participant fait remarquer qu'une même installation est déjà présente sur le territoire pour une des entreprises du bassin.

[Question posée par Elyse Energy] « La ligne se situe à 1m50 du sol ? »

Réponse de RTE : Le fond de tranchée se situe à 1m50 du sol, et l'ouvrage se situe plutôt entre 1 mètre et 1,20 mètre.

[Question posée par Elyse Energy] « Donc la liaison est plutôt proche d'un passant ou d'une personne, est-ce qu'il y a une distance recommandée pour de la présence humaine permanente par rapport à une éventuelle exposition à des champs magnétiques ? »

Réponse de RTE : Tous les ouvrages construits en France sont conformes à la réglementation sanitaire qui imposent des seuils réglementaires. Dans le cas d'une liaison de 400 000 V, la disposition est particulière et demande alors un plan de surveillance. On définira sur ces deux liaisons un point de mesure, avec la prise d'une mesure avant et après la mise en service, et après de manière périodique. Ces données seront mises en ligne sur le site public La clef des champs (<https://www.clefdeschamps.info/>). Sur le site de Lacq-Orthez, il existe déjà 8 points de mesure sur des lignes actuellement sous surveillance, en accord avec les maires. Cette activité est suivie par les Agences Régionales de Santé (ARS), et il n'y a pas d'incompatibilité démontrée.

« Bonsoir je m'appelle Claire et je suis animatrice nature. J'espère ne pas me faire manger ici ce soir, mais j'ai quelques remarques à vous transmettre. Un petit rappel de ce qu'on vit aujourd'hui : un changement climatique, il va faire plus chaud, mais ce n'est pas qu'un réchauffement climatique, on va avoir plus de catastrophes naturelles, des migrations de populations, des migrations climatiques, plus de maladies, de virus, comme le Covid, mais d'après les scientifiques ce n'est qu'un exemple. J'espère que je ne vous l'apprends pas non plus, mais les forêts et l'eau régulent le CO₂ qu'on émet, tous les dioxydes et toutes nos pollutions, on a besoin de ces ressources. D'ailleurs, le terme de ressource signifie qu'on les utilise, et ça me déplaît. Ce n'est pas moi qui le dis tout ça, je ne l'ai pas inventé, c'est des scientifiques, des experts du GIEC, on en a tous entendu parler. Moi je trouve qu'on (la société en général) a perdu notre lien avec la nature. On fait partie d'elle, elle fait partie de nous. Ce n'est pas la nature et nous. Pour moi, puiser dans ces ressources, ce serait s'injecter directement un cancer ou se couper un pied, pour vous dire à quel point on en a besoin. Elle est nous.

Moi aussi, avant, j'étais avide d'argent, je voulais croître, avoir une grande maison, une grosse voiture... Je vous comprends quand vous êtes dans ce projet, vous voulez avoir un poste à responsabilité, être cadre, et vous voulez évoluer...enfin ce sont des suppositions. Moi aussi avant j'étais dans un bureau, je me faisais chi, et depuis que j'ai eu un déclic et que j'ai retrouvé ce lien avec la nature, je suis beaucoup plus heureuse, est-ce que vous êtes heureux ? Est-ce que des fois vous ne vous dites pas, j'aimerais bien aller dehors il fait beau pour me balader ? Est-ce que vraiment vous êtes heureux à votre place ? »**

Réponse de Elyse Energy : Par rapport au projet, Elyse Energy fait la démarche d'aller vers le public pour recueillir leurs perceptions vis-à-vis du projet. Les molécules bas-carbone que souhaitent développer Elyse Energy sont pensées en synergies les unes des autres afin

de limiter leur bilan carbone. En effet, comme présenté dans la vidéo, un site s'alimentera auprès d'un autre pour telle molécule tandis qu'un autre réutilisera par exemple le dioxyde de carbone émis par les industriels de la plateforme dans son procédé de fabrication pour éviter sa diffusion dans l'atmosphère, et enfin la vapeur dégagée par une des usines du projet pourrait aussi être intégrée plus largement dans un réseau de chaleur urbain et permettrait alors de chauffer des habitations.

Il est important pour nous de produire ces molécules de e-méthanol et de e-biokérosène puisque ce sont celles utilisées par les secteurs les plus polluants aujourd'hui, et pourtant parmi les plus indispensables (industrie chimique, transport aérien et maritime) et pour qui, une solution est difficile à trouver.

Nous sommes ici dans un cadre réglementaire de présentation du projet, et qui n'est pas nécessairement un choix public ou politique. Pour réussir la transition énergétique, il faut travailler sur les 3 piliers. Il y a un pilier collectif, celui de la sobriété, sur lequel nous avons tous été sensibilisés et impliqués. À titre personnel, je ne prends plus l'avion, je n'ai plus de voiture, je suis même venu en train + vélo depuis Lyon. Le renouvelable est le troisième pilier. Le premier, la sobriété pour réduire notre consommation. Le deuxième, celui de l'efficacité, pour moins consommer et changer la manière dont nous consommons en privilégiant le renouvelable aux énergies fossiles. Cela ne signifie pas que le monde de demain, avec nos molécules bas-carbone, doit être le même monde que celui d'aujourd'hui. Ce n'est pas ce qu'Elyse Energy souhaite.

Pour reprendre le post de M. Jancovici, 7,5 millions de tonnes de kérosène sont consommées chaque année en France. Si on fait le ratio avec la production de notre unité, cela ne fonctionne pas et les énergies renouvelables ne pourront pas assurer seule l'équivalent de la consommation actuelle du secteur aérien. Le monde de demain ne fonctionnera pas avec uniquement du renouvelable, il faudra également avoir des comportements plus sobres.

« C'est vrai que vous avez parlé de sobriété, et ça me parle beaucoup, et c'est en effet quelque chose vers lequel il faut tendre. Pour moi, ce projet va être en plus des autres, il ne va pas remplacer ce qu'on utilise aujourd'hui pour les avions et le transport maritime. Y a pleins d'exemples comme ça où on a créé des choses pour aller dans le mieux, mais au final ça s'est rajouté, et donc on a plus consommé. Aujourd'hui, vraiment les scientifiques appellent à arrêter de nouveaux projets et à réduire notre consommation et nos transports, et ça pour moi c'est possible. Evidemment l'éliminer ce n'est pas possible, mais au bout d'un moment on sera contraint par autre chose et ce ne sera plus à nous d'en décider et ce sera décidé pour nous. »

Réponse de Elyse Energy : Les mandats d'incorporation européens remplacent les énergies fossiles par des énergies renouvelables de manière progressive. Les énergies renouvelables coûtent plus chères que les énergies fossiles. Par conséquent, le prix du transport augmentera ce qui peut générer une décroissance du transport. Cela vient donc en remplacement et pas en plus. La démarche du renouvelable doit se faire en même temps que la démarche de sobriété afin de proposer des solutions alternatives pour accompagner le changement de comportements. Il faut aujourd'hui accompagner cette sobriété. On ne voyagera plus comme avant, mais différemment, on pourra toujours voyager un peu. On n'achètera plus de vêtements fabriqués en Chine, transportés par conteneurs, mais on pourra toujours bénéficier d'un peu de thé, d'un peu de café et d'un peu de chocolat, des produits que nous ne pouvons pas faire en France.

La position d'Elyse Energy est de dire que ces projets doivent être faits en même temps que la démarche de sobriété. C'est une transition qui doit être faite sur tous les piliers. Elyse Energy n'a pas la volonté de dire qu'on va s'affranchir de la sobriété, s'affranchir de la réduction de nos émissions. Ce n'est ni la position de l'entreprise, ni l'attitude individuelle des salariés.

« D'accord, je pense qu'on ne sera pas d'accord sur ce point. »

Un participant interpelle Madame pour lui demander ce qu'elle faisait avant de se reconverter.

« J'étais gestionnaire de paye. Un jour, je me suis dit qu'il faisait beau dehors, qu'il y avait trop de trucs à faire, je ne veux pas juste être bénévole. Mais aujourd'hui je suis animatrice nature, donc je sensibilise les publics, et notamment, les enfants aux enjeux du développement durable, à l'environnement, à la nature. Pour moi, le projet a de bonnes intentions : faire face au défi climatique, vous dites. Mais pour moi, il n'est pas au bon moment, il aurait dû être aux Trente Glorieuses, ou à l'ère industrielle. Pour moi, aujourd'hui c'est trop tard face à l'urgence climatique. Aujourd'hui on n'est pas nombreux du côté des écologues, mais je vous assure qu'il y a du monde qui regarde et qui sait qu'il y a ce projet. La représentation d'aujourd'hui n'est pas la réelle représentation des personnes qui suivent le projet. »

« Pardonnez-moi Madame de vous couper, mais nous sommes 3 ce soir, nous étions l'autre jour à Pardies, nous étions 15, et c'était de la logistique. On parlait transports, notamment avec la plateforme Lidl avec 320 camions, donc il y a une inquiétude vous voyez. Et la population ne bouge pas, ils ne sont pas venus. Donc vous venez c'est très bien. Alors je ne sais pas comment vous faites auprès de la population, comment vous vous exprimez, est-ce que les jeunes réagissent ? Est-ce que ça bouge ? »

« Pas ce soir. Honnêtement, moi-même j'ai hésité à venir, je suis fatiguée, c'est le soir, en semaine, normalement j'ai une activité. C'est aussi compliqué de venir jusqu'ici, on n'a pas tous des moyens de transports pour venir jusqu'ici. Mais y a un réseau, et le réseau en parle, on est là autour.

**Je voulais finir en vous disant de penser à moi demain dans votre bureau, enfermé, et vraiment je vous invite à aller dehors, à redécouvrir cette nature. Je peux vous passer des contacts de guide nature, même de montagnes. Je vous invite à redécouvrir l'extérieur, le dehors. Je vous emmène à la montagne, il n'y a pas de souci.
Merci de m'avoir écoutée. »**

Les synergies entre les sites



Intervention de Vincent Souillac, Elyse Energy

Les synergies sont au cœur de notre projet. L'unité d'HyLacq, située sur la parcelle de Mourenx, produirait par électrolyse de l'eau de l'hydrogène et de l'oxygène. eM-Lacq, sur la plateforme IndusLacq/SOBEGI, produirait du e-méthanol, et BioTJet, sur la parcelle de Pardies, du e-biokérosène.

Le projet E-CHO est pensé pour que les sortants d'une unité soient les entrants d'une autre. Le site d'eM-Lacq utiliserait l'hydrogène produit sur HyLacq associé au dioxyde de carbone rejeté par les industriels de la plateforme et par l'unité BioTJet pour produire du e-méthanol. BioTJet produirait du e-biokérosène grâce à la biomasse et l'hydrogène et l'oxygène produits par HyLacq.

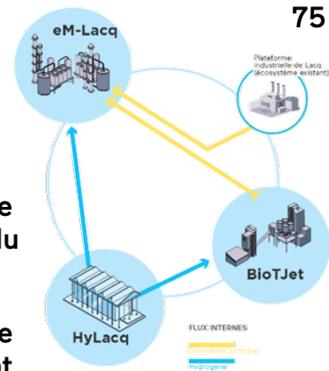
Teréga Solutions étudie une alternative pour transporter ces différentes molécules par canalisations. Cette solution permettrait à Elyse Energy d'acheminer l'hydrogène et le dioxyde de carbone à eM-Lacq et BioTJet par des canalisations enterrées depuis le site d'HyLacq.

Intervention de William Rahain, Teréga Solutions

Teréga est un opérateur historique dans la zone de Lacq, depuis ans. L'entreprise est le transporteur et le stockeur de gaz naturel dans le Sud-Ouest. Teréga Solutions est la filiale qui travaille sur les solutions énergétiques et digitales dans le but de répondre aux enjeux de décarbonation et d'efficacité énergétique.

Le rôle : Teréga Solutions étudie actuellement une solution de transport par canalisation pour l'acheminement entre les sites du projet du dioxyde de carbone et de l'hydrogène.

Les bénéfices de cette solution : L'impact paysager serait moindre en raison des canalisations enterrées. La solution serait également intéressante pour le bilan carbone du projet, puisqu'elle n'entraîne pas d'augmentation supplémentaire du transport routier. A titre d'exemple, eM-lacq a besoin de 5 tonnes d'hydrogène par heure, ce qui représenterait 20 camions par heure à intégrer sur le trafic routier actuel. Par ailleurs, le transport par canalisation évite des émissions fugitives, qui lors d'un transport par camion sont inévitables, car il est nécessaire de connecter et déconnecter la citerne et de purger les systèmes.

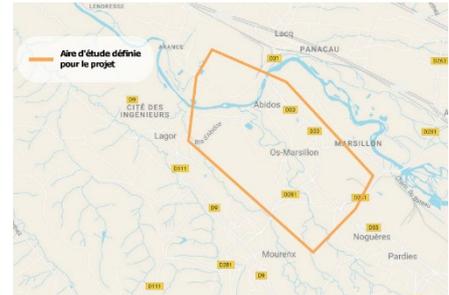


La méthodologie suivie : Réalisée en entonnoir, elle est similaire à celle utilisée par RTE. Dans un premier temps, l'aire d'étude est définie (étape actuelle). Celle-ci se situe entre la zone de Pardies/Mourenx et la zone d'IndusLacq. Au fur et à mesure des études détaillées, l'aire se précise pour définir des fuseaux d'études et des tracés potentiels. Par conséquent, le tracé se précise au gré des études et du travail d'analyses jusqu'à obtenir un couloir d'étude et enfin le tracé.

Les critères d'identification du tracé : La méthode suit des critères d'identification, c'est-à-dire qu'au gré des études, des points sont identifiés et deviennent des critères de définition des tracés. En premier lieu, il y a évidemment la sécurité, puis les études d'urbanisme, avec la mise en adéquation avec les documents d'urbanisme. Pour le projet E-CHO, un travail sera mené avec RTE pour se coordonner. Il y a également la réalisation des études environnementales (faune/flore et étude d'impact) sur les 4 saisons pour inventorier toute la faune et toute la flore. Les enjeux agricoles sont aussi pris en compte, notamment au moment des travaux, pour remettre en état ou, au besoin, indemniser les agriculteurs en cas de perte d'exploitation lors des travaux. La démarche ERC (Éviter, Réduire et Compenser) est appliquée, et vise alors à réduire le plus possible les impacts pour les agriculteurs par exemple. Enfin, l'intégration au patrimoine et à la richesse archéologique des sites est recherchée avec notamment une étude archéologique.

La séquence Éviter, Réduire et Compenser est mise en place pour éviter les atteintes à l'environnement. Lorsque cela n'est pas possible, l'objectif sera de réduire les impacts (dans le cas où il faudrait traverser le Gave de Pau par exemple) puis de les compenser s'il n'est ni possible de les éviter et de les réduire. Ces éléments font partie de la méthodologie et permettent l'instruction et le dépôt d'une demande d'autorisation de construire et d'exploiter. À l'instar de RTE, le préfet du département, ou le ministère de tutelle pour des projets de plusieurs dizaines de kilomètres, instruit la demande et le dossier, qui comportera une évaluation environnementale, une étude de dangers, une enquête publique et une consultation administrative.

L'aire d'étude : Aujourd'hui, Teréga Solutions travaille dans cette aire d'étude pour recenser les différents points environnementaux, archéologiques et urbanistiques pour définir plusieurs fuseaux de moindre impact. Ce travail permettra par la suite de n'en spécifier qu'un. La méthode entonnoir permettra d'aller jusqu'à un tracé plus précis à terme.



Le calendrier prévisionnel : L'étude conceptuelle est en cours jusqu'à la fin de la concertation préalable le 17 janvier 2024. À la suite de la concertation préalable et aux premiers résultats d'études, un fuseau de moindre d'impact devrait être défini et présenté courant 2024 afin de débiter la prise de contact avec les propriétaires fonciers. Fin 2024, la solution et le tracé devraient être finalisés et permettraient un dépôt du dossier fin 2024/début 2025. S'en suivent l'instruction du dossier et l'enquête publique pour avoir une décision finale d'investissement courant 2025. Enfin, les études de détails et le début de la construction seraient lancés en 2026 pour que l'ouvrage soit prêt pour la mise en service des sites en 2027.

La représentation visuelle d'une canalisation enterrée : Les mêmes particularités pour le transport de gaz naturel sont retrouvées ici. Ces ouvrages sont encadrés par la même législation, à savoir l'arrêté multifluide. Concrètement, une bande de servitude de 6 mètres, axé sur la canalisation, est réalisée, que ce soit pour l'hydrogène ou le dioxyde de carbone. Des balises seront aussi disposées pour indiquer le positionnement de la canalisation tout au long du tracé. En sous-sol, à l'instar de la ligne haute tension, un grillage est placé pour avertir. Une canalisation est positionnée à une profondeur minimum de 1,20 m, mais cela peut aller bien plus loin en fonction de ce qui est traversé tel que le Gave de Pau. Le diamètre de la canalisation serait d'environ de 200 mm pour l'hydrogène comme pour le dioxyde de carbone, ce qui représente plutôt un petit gabarit en comparaison des gazoducs existants. Les canalisations seront soumises à une protection cathodique et revêtues à l'extérieur en polyéthylène pour lutter contre la corrosion.

L'intégration paysagère : Teréga a aujourd'hui 5 000 kilomètres de canalisations qu'il est nécessaire de surveiller, et fait parfois appel à des guides nature ou de montagne pour veiller aux différents sites accueillant des canalisations. Les balises sont positionnées de telle sorte à ce que la balise précédente et la suivante soit visible du point où l'on est situé.

Temps d'échanges n°3

[Question posée par Elyse Energy] « Si vous êtes amenés à traverser le Gave de Pau, vous avez des solutions type tunneliers ou en surface ? »

Réponse de Teréga Solutions : La solution choisie dépend de l'endroit traversé. Si la canalisation est enterrée, il s'agira certainement d'un forage dirigé, ce qui se fait régulièrement et en ce moment même sur le territoire. D'autres solutions sont possibles telles que les passages en souille. Cependant, cette solution pose des problématiques environnementales car elle crée plus de perturbations sur les écosystèmes. Le forage est, certes, plus cher, mais permet de s'affranchir de ces impacts précis. La technique utilisée ferait l'objet d'études détaillées avec notamment des études géotechniques propres au terrain franchi.

Les synergies avec les industriels

Intervention d'Étienne Agabriel et de Vincent Souillac, Elyse Energy

Comme dit précédemment, le projet a la volonté de créer et de capitaliser sur les synergies possibles : les synergies développées entre les sites, comme présenté plus haut, mais aussi les synergies avec les industriels. Un des exemples les plus importants est la réutilisation du dioxyde de carbone émis par les industriels pour la production de e-méthanol et accompagner la décarbonation de la plateforme. Par ailleurs, SOBEGI fournira eM-Lacq en l'électricité et en eau.

Il reste un questionnement quant à la valorisation de la vapeur d'eau verte produite par BioTJet. Elle pourrait servir dans les procédés de fabrication de certains industriels de la plateforme ou être introduite dans un réseau de chaleur public, pour être redistribué parmi les habitations et réduire l'utilisation du gaz pour se chauffer par exemple.

Le projet prend son sens en s'intégrant avec l'économie circulaire du territoire. Ce projet de carburants de synthèse a un sens sociétal à partir du moment où il permet de valoriser les émissions des autres.

Madame Virginie Allezard, garante de la CNDP, conclut la réunion en rappelant l'organisation du dernier atelier sur les contributions du projet au territoire le 14 décembre à la médiathèque du MIX de Mourenx et la tenue du forum de clôture le 11 janvier 2024.